



Regroupement familial

Par **Parfaite**, le **04/09/2022** à **13:16**

Bonjour,

Je suis travailleur étranger en France avec un contrat en CDI. J'ai envoyé une demande de regroupement familial et je m'aperçois que je suis enceinte...la déclaration de ma grossesse gémellaire peut-elle faire accélérer la procédure ? C'est mon mari qui est à l'étranger.

Sachant que je vis toute seule et gérer des jumeaux n'est pas donné... Comment puis-je accélérer le RF svp? En détresse.

Vous remerciant

Par **youris**, le **04/09/2022** à **18:19**

bonjour,

je ne pense pas que le fait que vous soyez enceinte puisse accélérer votre regroupement familial car il y a des conditions à remplir, conditions qui doivent être vérifiées.

vous pouvez consulter ce lien :

[regroupement familial](#)

un avocat spécialisé peut vous aider.

salutations

Par **Parfaite**, le **04/09/2022** à **19:51**

Merci de votre retour.

Je remplis parfaitement les exigences il ne manque plus qu'à les confirmer par la visite de l'ofii.

Je pensais que la grossesse pouvait accélérer mais pas grave, j'attendrai!

Très bonne semaine à vous.